

## Protection des biens au moment du décés de l'un des parents

Par apiculteur, le 19/11/2010 à 14
------------------------------------

Bonjour,

Quel droit ont vos enfants au moment du décés d'un des parents ?

et plus particulièrement sur les compts bancaires ?

Quelle est la meilleure façon de se protéger ?

Merci

Par Domil, le 19/11/2010 à 15:57

La seule réponse possible est : ça dépend du contexte.

Par apiculteur, le 19/11/2010 à 18:38

Que voulez-vous savoir de plus ?

Merci

Par Domil, le 19/11/2010 à 19:59

Tout le contexte : composition de la famille, lien entre eux, régime matrimonial, testament, donation, type de biens, leur origine, leur financement, qui veut protéger qui et quoi, contre qui et quoi, etc. etc. Chaque détail compte

Par apiculteur, le 19/11/2010 à 20:17

Bonsoir,

Je pensais juste en posant ma question a la protection de nos bien financier ceux qui sont sur nos comptes et livrets de banques.

Nous sommes mariés, parent de 3 grand enfants, presque casés!

N'avons pas fait de testament.

Merci

Par Domil, le 19/11/2010 à 20:34

ça dépend, donnez toutes les infos

Par rugbys, le 30/11/2010 à 10:00

Bonjour,

Juste un conseil gratuit ! Ici c'est un site où l'on pose des questions et où l'on essaie de donner des réponses, pas des noms de société de placement.

Cdlt